



## COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Juillet 2010

Ouverture de la séance à 19 heures

**Absents excusés** : Sylvie CASTELNUOVO - Ana DESANGLOIS - Jean IWASINTA - Fabien MOINE

**Non excusés**: Laurent DEGIORGI

**Secrétaire de séance** : Roger GUISSSET

Lecture des délibérations du 21 juin 2010

### 1° SITUATION FINANCIERE

- ? **Modifications du budget 2010** : vote de 10 000 € en dépenses au compte 6811, et 10 000 € en recettes au compte 2802, pour régulariser des amortissements.
- ? **Rappel des subventions versées par le Conseil Général, dans le cadre des travaux de la RD 438** : Un peu plus de 100 000 €!
  - o 64 500 € pour la réfection du revêtement
  - o 27 983 € pour la construction des trottoirs
  - o 5193.94 € au titre des amendes de police, pour les aménagements de sécurité
  - o 2754 € au titre de la dotation aux projets territoriaux urbains
- ? **Recouvrement de facture** : un titre de 175,60 € sera émis, à l'ordre de M. JACQUENET pour remboursement de la facture d'électricité de l'appartement communal de la cure, suite à la mise en place d'un nouveau point de comptage, spécifique aux locaux qu'il occupe.

### 2° TRAVAUX

? **RD438** :

- o Après rabotage des chaussées (RD 438 et Rue du Tertre), les graves ciments et les enrobés seront mis en place, pour une fin de chantier prévue en fin de semaine 29.
- o Un avenant est à prévoir sur ce marché, pour faire face aux travaux supplémentaires demandés :
  - ✍ remplacement des ilots en peinture par des ilots avec bordures
  - ✍ renforcement du corps de chaussée sur la partie sud est des travaux.
  - ✍ doublement du réseau d'éclairage public
  - ✍ habillage du bord de chaussée le long des établissements Epau Nova
- ? **Rue du tertre** : les travaux de réfection de la deuxième partie de la rue du Tertre sont prévus en 2011, après enfouissement des réseaux. Afin d'éviter les désagréments causés aux riverains par les problèmes de chaussée et de poussière, celle-ci sera fermée à la circulation au niveau du transformateur pendant une période de 6 à 8 mois.
- ? **Zone commerciale** : la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) concernant l'implantation des cellules et du bâtiment de bricolage, a émis un avis défavorable à ce projet. **La société COREAL, qui gère ce dossier, va prendre de nouvelles mesures pour que ce dossier puisse voir le jour. Il est profondément regrettable, que les Elus qui ont adopté le SCOT et le projet d'agglomération, prônant l'un et l'autre le développement**

**des commerces et services de proximité, ne concrétisent pas dans les faits leur volonté affichée dans les deux documents. Affaire à suivre !!!**

- ? **Rue de la Roche** : le matériel prévu pour la réalisation du 4° rétrécissement de chaussée, ainsi que le support réglable en fin de rue est commandé.

### **3° ANIMATION**

- ? Le président du Comité des fêtes remercie l'ensemble du personnel qui a travaillé afin d'assurer le bon déroulement de la fête des sociétés.
- ? **Théâtre** : le 11 septembre, un théâtre musical aura lieu à la salle polyvalente ; il sera présenté par la Compagnie FA.SOL.UT.
- ? **Expo Peinture** : la 13ième expo peinture sera organisée à la salle polyvalente les 25 et 26 septembre. La Commission Animation fait, d'ores et déjà, appel aux membres du Conseil Municipal, afin d'organiser les horaires des permanences.
- ? **Manifestations 2011** : le calendrier des manifestations 2011 est en cours d'élaboration ; il sera diffusé en automne.

### **4° VIE ASSOCIATIVE**

- ? **Stade Abbé Muller** : les surfaces du terrain de foot, détériorées devant les cages de but, seront rénovées le 20 juillet par la société ISS.
- ? Une subvention a été demandée par Patrick GIRARDIN pour les dépenses occasionnées par sa participation aux Championnats du Monde, de side-car. Une subvention de 500 € lui a été accordée par 7 voix pour et 4 abstentions. Patrick qui fait partie de l'équipe de FRANCE, portera le blason de la commune de MATHAY sur les terrains de course.

### **5° ATTRACTIVITE ENVIRONNEMENT**

- ? **Affichage temporaire** : une réglementation concernant l'affichage temporaire sur le territoire communal est en cours d'élaboration. Cette réglementation terminée au 4° trimestre et devrait être mise en place en 2011.
- ? **Rénovation de façades** : le règlement pour la présentation des dossiers de rénovation des façades n'est pas encore terminé. Les instructions du Conseil Couleurs de la CAPM, seront recueillies pour y être annexées. Une dizaine de maisons ont fait l'objet de subventions à ce jour, pour l'année 2010.

### **6° PERISCOLAIRE JEUNESSE**

- ? **Centre de loisirs** : entre 47 et 52 enfants ont fréquenté le centre de loisirs les 15 premiers jours de juillet, dont 8 ou 9 ne mangent pas à la cantine (petits ou mi-temps). Vif succès, pour les barbecues du soir, qui ont attiré beaucoup de parents.
- ? Les activités proposées pour les Ados et « pass'vacances » ont connu eux aussi une belle fréquentation.

### **7° SCOLAIRE**

- ? **Piscine** : le créneau qui nous est proposé, conforme à nos attentes, vient de nous être notifié par la mairie de VALENTIGNEY. Il se situe en milieu d'après midi pour les classes élémentaires.

### **8° MATERNELLE - ELEMENTAIRE**

- ? Les travaux des 2 écoles sont engagés pour la rentrée.
- ? **Eveil Musical** : 10 séances sont programmées pour les 3 classes pour un cout de 1 000 € pour la saison 2010 / 2011.

## 9° FORETS

- ? **Forêts** : 3 affouagistes n'ont toujours pas régularisé leurs coupes. Deux coupes n'ont pas été réceptionnées, et une n'est pas finie. Le bilan financier sera fourni au conseil de septembre. La recette actuelle est de 6 600 €

## 10° TRANSPORTS

- ? Le transport des collégiens de MANDEURE et des lycéens de VALENTIGNEY est soumis aux mêmes conditions que pour 2009. La carte tribu est obligatoire pour les lycéens empruntant les bus du Conseil général ou de la CTPM. En cas de tricherie : la première sera sanctionnée par un avertissement, la seconde par une amende.
- ? Dans le cadre de la modification du réseau, la CAPM ne nous a adressé aucune proposition de réunion. Des scénarios nous seront proposés courant d'année, pour une application que nous souhaitons la plus rapide possible : en tout état de cause vraisemblablement pas avant 2011.
- ? Campagne contre la fraude : la lutte contre la fraude dans les transports en commun a mis en évidence une baisse pour l'année en cours, par rapport à 2009.

## 11° ADEC

- ? La commune de MATHAY adhère à l'Association de Développement Culturel du Pays de Montbéliard. Le cout de l'adhésion, en fonction du nombre d'habitants s'élève à 1 090.50€ Cette association assurera son travail au niveau des 2 écoles, et au niveau culturel : des conteurs professionnels, entre autres, remplaceront les parents dans le cadre de la lecture.

## 12° DIVERS

- ? **SYDED** : valorisation de certificats d'économie d'énergie : 1 certificat d'économie d'énergie ne peut être inférieur à 1GWh cumulé. Le seuil, permettant le dépôt d'un dossier, étant très élevé, le SYDED propose aux communes, adhérentes au syndicat d'électricité, de leur transférer la gestion de ces certificats. Une étude sera mise en place afin de calculer les économies d'énergie en éclairage public, réalisées par nos travaux.
- ? **Hauts de MATHAY** : il est rappelé que la ZAC des Hauts de MATHAY, a été créée le 9 juillet 2007, et que l'acquisition des terrains par la CAPM (8 % à ce jour), a été transférée à l'Etablissement public foncier du Doubs.
- ? **TNT** : la compensation financière fournie par l'Etat à la commune afin d'équiper le relais des Tarcenières est de 100 €par foyer desservi. Ce nombre ne prend pas en compte les habitations qui seraient couvertes par un autre relais (celui de MANDEURE et celui du Lomont), ainsi que celles possédant une antenne satellite. Le nombre d'habitations véritablement concernées, ne génèrerait pas une compensation financière suffisante, pour couvrir les dépenses d'investissement à mettre en place, pour desservir la Commune. Une réunion publique sera réalisée le 13 septembre à 20 heures à la salle polyvalente avec les spécialistes régionaux.
- ? **Centre de Gestion du Doubs** : la convention avec le centre de gestion du Doubs, pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité (ACFI), a été renouvelée pour 3 ans. (2011-2013)
- ? **TLE** : suite à la mise en demeure de la commission européenne, de mettre en place la directive communautaire 2003/96/CE, un amendement a été déposé et adopté le 10 juin dernier à l'Assemblée Nationale, dans le cadre de la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité. Deux tarifs de base ont été institués
  - o 0.75 €/MWh pour les consommations inférieures à 36KW
  - o et 0.25€/MWh pour les consommations professionnelles de 36 à 250 KW.Les communes pourront moduler ces tarifs dans une fourchette de 0 à 8.